



Difficulté dédommagement suite erreurs

Par **FanEli**, le **01/11/2017** à **14:11**

Bonjour,

J'ai déposé le 4 Aout 2017 à la Bijouterie Le Dxxxxx à Blagnac une médaille en or gris pour la faire regraver et l'offrir pour un anniversaire. J'ai fourni au bijoutier des détails très précis sur les gravures recto et verso que je souhaitais, les ai fait porter sur le bon de commande et ai même rencontré sur place la graveuse qui allait réaliser le travail. Le commerçant ne m'a pas remis de double du bon de commande.

Quatre semaines plus tard, à la livraison de la médaille, je me rends compte d'une faute d'orthographe et demande que la gravure soit refaite. Le commerçant exige le paiement de la gravure avec un rabais de 20euros sur le prix prévu et m'indique que la réparation va être faite sur la machine à graver du graveur sur plaques (professionnelles) de la boutique présente dans la galerie marchande. Je refuse et exige que le bijou soit repris pas un professionnel de la gravure sur bijoux. Le bijou me sera à nouveau présenté 2 semaines plus tard. Là, le problème est encore pire : la médaille a été polie et le texte en erreur regravé mais de manière irrégulière (lettres en sifflet) et c'est clairement visible à l'œil nu. J'exige de pouvoir faire expertiser le bijou par un autre graveur sur bijoux avant de négocier les dédommagements avec ce commerçant.

Le deuxième graveur sur bijoux est catégorique : le deuxième gravage est très mal fait et tellement profond que la médaille est devenue irrécupérable. Tout polissage ou application de soudure la rendrait trop fine ou serait trop visible. Ce professionnel me conseille de me faire rembourser le gravage et dédommager par la fourniture d'une médaille neuve identique à celle que j'ai fournie.

Je négocie en ce sens avec le magasin le Dxxxxx. Aujourd'hui, j'obtiens le remboursement des mauvaises gravures et on me livre une médaille neuve.

Je n'ai pas pu obtenir de certificat d'authenticité de cette nouvelle médaille me prouvant qu'elle est bien en or gris, je suis certaine qu'elle n'est pas de l'épaisseur de la médaille initialement fournie et que sa bélière est beaucoup trop forte rendant impossible de la porter sur la chaîne d'origine sauf à vouloir user et casser prématurément celle-ci. Le magasin le

Dxxxxx prétend également ne pas pouvoir me restituer la médaille d'origine qui serait restée chez leur fabricant.

Je souhaite obtenir un certificat d'authenticité du deuxième bijoux, récupérer la médaille d'origine pour la faire comparer à la nouvelle et enclencher les recours nécessaires s'il est démontré que cette dernière n'est pas identique à la première. Comment me conseillez-vous de procéder s'il vous plaît ?

Par avance, merci.

Par **morobar**, le **01/11/2017** à **19:50**

Bonjour,

A priori une LR/AR de mise en demeure, portant ce titre et mentionnant un délai limite indiquant vos griefs et intimant:

- * la fourniture d'un certificat d'authenticité selon l'usage
- * l'indication précise du poids de l'ancien médaillon resté chez le fabricant.
- * une attestation de destruction de l'ancienne médaille ou sa restitution.

J'espère que quelque part vous êtes en possession de ce poids, que vous pourrez ainsi comparer avec celui de la nouvelle médaille.

Par **FanEli**, le **02/11/2017** à **09:23**

Merci beaucoup pour ce conseil que je vais appliquer à la lettre.

En effet je connais le poids de la première médaille.